



COMMUNICATIONS ET DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 5, 12, 19 et 26 mars, 2, 16, 23 et 30 avril 2012

Permis de construire / démolition

- néant

A pris acte :

- du changement d'horaire de la ligne Car Postal 10.730 dès le 12 mars 2012 ; départ Grancy en direction de Morges : 5h22, 6h22 et 7h17
- de la statistique de la population au 31.12.2011 qui se compose comme suit : population suisse 171 hommes dont 39 (0-15 ans), 173 femmes dont 38 (0-15), total 344 (hommes et femmes), population étrangère 29 hommes dont 6 (0-15), 29 femmes dont 9 (0-15), total 58 (hommes et femmes), population résidante permanente 402 personnes
- de l'ordonnance de séquestre par le Préfet du district de Morges, du 9 avril au 18 mai 2012, de tous les ruchers situés sur le territoire de la commune de Grancy
- de la statistique des ventes des cartes journalières CFF: 13 cartes au total en 2011 pour Grancy ; l'utilisation de cette prestation sera rappelée dans un prochain Grancy-Info
- de la table des prochains cultes à Grancy et prend note des dates : 26 août, 4 novembre et 25 décembre 2012

A décidé :

- de désigner le syndic comme répondant communal pour les questions d'intégration des étrangers et prévention du racisme
- de doubler le prix pour le ramassage des gazons qui passe de fr. 0.10 à fr. 0.20 par m² de surface place-jardin cadastrée au Registre Foncier ; le ramassage des déchets de taille reste au prix de fr. 100.- par heure y compris le chargement
- de mettre à disposition à Surchaux une benne fournie par M. Raymond Moinat et destinée aux pierres des champs
- de prolonger l'ouverture de la décharge de Surchaux le samedi jusqu'à 17h00 dès le 24 mars 2012, en lieu et place de 12h00
- d'approuver le programme de tir 2012 de la Société de tir La Fine Douille de Grancy
- d'engager M. Beat Baumann dès le 1^{er} mai 2012 en qualité d'employé communal à 100%

A adjugé les travaux / mandats :

- Maison de Ville : plancher pour cuisine de l'appartement du tenancier, Atelier Z Sàrl, Grancy
- Maison de Ville : agencement de cuisine pour appartement du tenancier, Styloc Diffusion SA, Montagny-près-Yverdon

La Municipalité